Participation de l'IRED à l'Atelier du ROPPA sur le financement du secteur agropastoral et halieutique en Afrique de l'Ouest

Du 02 au 04 décembre 2025, le ROPPA, en collaboration avec ses partenaires, a organisé à Dakar au Sénégal, un atelier sur le financement du secteur agrosylvopastoral et halieutique (ASPH) en Afrique de l'Ouest. L'atelier a été couplé avec la validation du plan d'action national (PAN) du Sénégal sur la décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale (DNU-AF) sous l'égide du CNCR. Le PAN trace la vision politique pour la promotion de l'agriculture familiale, y compris les questions spécifiques liées au financement des exploitations agrosylvopastorales et halieutiques familiales ; d'où le lien et la cohérence entre les deux évènements.

A travers cet atelier régional, le ROPPA a souhaité offrir un espace de dialogue et de réflexion multi-acteurs sur les principaux défis de financement du secteur ASPH, non seulement en décortiquant les insuffisances des instruments et mécanismes existants, mais surtout en identifiant des pistes d'actions concrètes pour changer de paradigme et assurer des investissements financiers conséquents au profit des systèmes de production agropastoraux et halieutiques familiaux et des PME rurales. L'atelier organisé en format hybride, a réuni une centaine de participants, comprenant des représentants des organisations agrosylvopastorales et halieutiques, de la société civile et du secteur privé, des Etats, et des partenaires techniques et financiers. La cérémonie d'ouverture de la réunion a été présidée par Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat aux coopératives et à l'encadrement paysan de la République du Sénégal.

Lors des interventions liminaires, les participants ont réitéré la place centrale de l'agriculture familiale dans les sociétés africaines. Si la vision politique existe, celle-ci doit être avant tout un cadre de mobilisation en faveur d'un engagement soutenu pour le financement. Le temps de l'action est arrivé car rien ne sert de savoir formuler des politiques sans se soucier des moyens pour les financer. Le moment est venu de créer un nouveau pacte multi-acteur pour un changement de paradigme en faveur du financement durable du secteur ASPH. Dans cette démarche, aussi bien les représentants des Etats que des partenaires ont réitéré leur engagement à soutenir les OPA du secteur ASPH dans leurs efforts de recherche de mécanismes et instruments de financement durables et adaptés aux réalités des exploitations ASPH familiales.

Faisant un rappel historique des faits marquants des investissements financiers dans le secteur ASPH, le cadrage thématique révèle des problèmes latents qui demeurent toujours sans solutions, notamment, l'inadaptation de certains instruments aux réalités de l'agriculture familiale, le manque de mécanismes endogènes et souverains de financement du secteur ASPH par les Etats et leurs organisations intergouvernementales. Cette situation peu réjouissante et décriée en permanence, interpelle avant tout les professionnels du secteur ASPH – et singulièrement le ROPPA, à prendre leurs responsabilités, notamment en prenant déjà en charge certaines questions stratégiques telles que : (i) l'établissement de la situation des crédits et des impayés imputés aux exploitations agrosylvopastorales et halieutiques ; (ii) l'investissement dans la structuration au sein des organisations professionnelles, membres des

organisations faitières nationales et régionales – y compris la dynamisation et la mise en place d'interprofessions dédiées à l'autofinancement des acteurs agropastoraux et halieutiques ; (iii) le dialogue avec les pouvoirs publics pour la mise en place par les Etats de mécanismes de financement durable et souverain du secteur ASPH via des systèmes innovants de mobilisation des ressources internes, y compris les instruments de prélèvement, etc.

Approfondissant la réflexion en panels de discussion et en travaux de groupe, les participants relèvent quelques constats majeurs nécessitant une attention particulière des pouvoirs publics, des institutions régionales et des partenaires au développement, notamment :

- L'inadaptation et l'inefficacité de plusieurs mécanismes et instruments de financement face aux réalités et besoins de l'agriculture familiale, et plus particulièrement la faible prise en compte de l'exploitation familiale dans sa dimension entrepreneuriale ;
- L'absence de mécanisme de financement durable et souverain du secteur ASPH. Dans l'espace UEMOA par exemple, les allocations budgétaires des Etats ont atteint un pic de 8.9% en moyenne (en deçà de l'engagement de 10% de Maputo) en 2007 avant de chuter à 5.7% en 2022. La part de crédit alloué par les banques commerciales aux agriculteurs est passée de 4.20% à 3% entre 2001 et 2022, avec un taux d'intérêt moyen variant entre 7 et 15% ;
- L'existence de plusieurs mécanismes et instruments de financement publics et privés, mais qui n'apportent aucune solution complète aux demandes des exploitations agricoles familiales, sans oublier les obstacles majeurs à surmonter (démonstration de la rentabilité des activités, risque agricole, etc.) ;
- Le développement de fonds régionaux, mais dont la gouvernance et les modalités d'intervention ne permettent de répondre efficacement aux besoins de financement de l'ensemble des acteurs du secteur ASPH ;
- Une diversité d'initiatives et d'innovations endogènes portées par les organisations professionnelles agrosylvopastorales et halieutiques, mais dont la mise à l'échelle et le partage demeurent très limités, voire inexistants ;
- Des difficultés persistantes d'accès des acteurs du secteur ASPH au financement climatique ;
- Le faible niveau de développement de mécanismes assurantiels et d'information des marchés, surtout territoriaux mais aussi, l'absence de mesures d'agrégation des produits ASPH ayant véritablement des impacts larges et significatifs sur la commercialisation et l'accès des acteurs du secteur ASPH au financement ;
- Des mesures règlementaires de la BCEAO qui limitent le développement et l'efficacité de certains mécanismes de financement, notamment les IMF ;
- Le faible niveau d'ancrage entre les mécanismes régionaux, nationaux et locaux de financement.

Au regard de ces constats, et tenant compte des efforts déjà déployés par les organisations professionnelles agrosylvopastorales, halieutiques et du secteur privé, les Etats et les partenaires, les participants formulent les recommandations suivantes :

<u>Recommandations spécifiques</u> :

(i). Concernant les <u>mécanismes publics et fonds régionaux de financement du secteur ASPH :</u>

Aux Etats et aux institutions financières :

- Renforcer les fonds de garantie et promouvoir la mise en place de mécanismes innovants de partage des risques ;
- Accélérer la mise en place de financements souverains.

Aux OIG :

- Mettre en place un mécanisme fonctionnel inclusif de comptabilité de résultats des Etats pour la mise en œuvre des engagements régionaux et continentaux de financement de l'agriculture, notamment ceux conclus dans le cadre du PDDAA.

(ii). Concernant les banques nationales et les institutions de microfinance et l'environnement global de financement du secteur ASPH :

Aux Etats, Banques et IMF :

- Refonder les mécanismes et instruments actuels de financement, notamment :

✓ La reconnaissance des mécanismes endogènes par les institutions de financement (IMF et Banques) ;
✓ La simplification et l'adaptation par les banques et les IMF, des produits financiers aux besoins des exploitations familiales et la révision du système de caution solidaire pour les femmes et les jeunes producteurs ;
✓ La réduction des coûts d'accès au financement, notamment les frais de dossier et de gestion appliqués par certaines IMF, y compris en valorisant le potentiel qu'offrent les outils digitaux ;
✓ L'inscription par les Etats dans les conditions d'accréditation des banques et IMF, un critère portant sur le ratio de leur portefeuille dédié au secteur ASPH.

Aux OIG :

- Mettre en place une plateforme régionale d'information sur les marchés en faveur du renforcement de l'attractivité des chaines de valeurs ASPH, intégrant les dispositifs d'information des marchés portés par les OP/OSC.

Au ROPPA :

- Conduire des actions de plaidoyer auprès des autorités, des collectivités et des OIG pour une meilleure prise en compte des marchés territoriaux dans les politiques commerciales

(iii). Concernant le financement de l'adaptation et de l'atténuation pour les EF et les OP au changement climatique :

Au ROPPA:

- Avec le soutien des Etats et PTF, renforcer les capacités organisationnelles, techniques et stratégiques du ROPPA et de ses plateformes nationales pour une meilleure efficacité de participation aux mécanismes de gouvernance du financement climatique.

Aux Etats et aux OIG :

- Renforcer le développement et les capacités des mécanismes des Etats et des OIG pour mobiliser et mettre à la disposition des acteurs du secteur ASPH, des financements climatiques.

Recommandations générales :

Au ROPPA :

(i) Mettre en place un processus de mutualisation et de renforcement des capacités professionnelles des structures économiques des OP (GIE, Coopératives, Unions, …) en termes de structuration et de dotation en capacités stratégiques, pour assumer des fonctions vitales :

- Développement de mécanismes endogènes d'autofinancement, y compris la mise en place de coopératives de services, de mutuelles agricoles ;
- Négociation avec les Etats, des partenaires commerciaux et les institutions financières autour de la gouvernance et des modalités des mécanismes et dispositifs de financement du secteur ASPH ;
- Négociation avec les Etats, pour la mise en place de législations sur l'agrégation et la vente groupée des produits ASPH.

(ii) Capitaliser les initiatives endogènes de financement du secteur ASPH (warrantage, tierce détention, certificat d'entreposage, système de garantie, agriculture contractuelle, etc.) et investir massivement dans la durée, pour leur mise à l'échelle avec le soutien des Etats et des partenaires.

Aux Etats :

- Réviser les règles de la BCEAO en matière de financement du secteur ASPH, notamment les dispositions relatives au taux de couverture des crédits, les délais de déclassement des impayés, les ratios prudentiels, etc.

Au ROPPA et aux institutions financières :

- Instaurer un cadre permanent de dialogue entre les organisations agrosylvopastorales et halieutiques et les institutions de financement, notamment :
  - ✓ L'organisation d'ici juin 2026 d'une concertation entre le ROPPA autour de l'accès au financement climatique ;
  - ✓ Le renforcement des capacités stratégiques et techniques du ROPPA et de ses PFN dans le développement d'une expertise ciblée en accompagnement aux entités d'accréditation pour un montage de projets structurants éligibles au financement climatique.

Au ROPPA :

(i) Conduire des plaidoyers dans une démarche multi-acteurs (inclusion d'autres réseaux d'OP et des ONG) pour :

- L'accélération de la mise en œuvre effective des volets du FRAA et du FRDA concernant le financement du secteur ASPH en les refondant sur les besoins et aspirations des Ef/OP du secteur ASPH
- La mise en place d'une législation pour la vente groupée des produits ASPH et les modalités de mesures et de fixation des prix ;
- La révision des règles de la BCEAO en matière de financement du secteur ASPH ;

- L'instauration d'une plateforme multi-acteurs de dialogue politique permanent entre les organisations agrosylvopastorales et halieutiques et les institutions de financement, notamment, l'organisation d'ici juin 2026, d'une concertation régionale multi-acteurs autour de l'accès au financement climatique.

(ii) Développer des partenariats et des alliances stratégiques avec les Etats et certaines institutions et entités (ONG, parlements…) de dialogue en faveur du changement de paradigme pour des mécanismes de financement durable et souverain du secteur ASPH, y compris des systèmes de prélèvement et de rétrocession.

Conscient que le financement de l'agriculture familiale demeure une question existentielle pour les organisations agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le ROPPA, avec le soutien de ses partenaires, s'engage :

Dans le cadre du plan stratégique 2026-30 à :

- Décliner les principales recommandations en actions concrètes de mise en œuvre sous forme de feuilles de route (nationales et régionales) dont la réalisation incombe aux plateformes nationales et au Secrétariat exécutif ;
- Initier d'ores et déjà, des actions pilotes de mise à l'échelle d'innovations endogènes prometteuses de financement portées par ses membres ;
- Mettre en place un Comité multi-acteurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des présentes recommandations du présent atelier.

En marge des travaux le Représentant de IRED a tenu plusieurs sessions de travail parallèles avec les acteurs suivant :

1. **Mr Mamadou CISSOKHO, prédisent d'honneur du ROPPA**

Le lundi 1er décembre 2025, nous avons eu un échange très riche et fructueux avec la figure emblématique du mouvement paysan africain Mr Mamadou CISSOKHO. Il ressort de cet entretien que l'IRED et le ROPPA sont en phase dans la démarche de l'autonomisation des populations paysannes. Dans cette démarche il recommande que l'appui aux échanges /partages d'expériences soit une priorité majeure.

2. **Les Membres du Bureau exécutif du ROPPA**

Le mercredi 03 décembre 2025 nous avons tenu une séance de travail avec deux hauts responsables du ROPPA à savoir :

1- Mr **IBRAHIM COULIBALY**, Président du ROPPA.
2- Mr **NADJOUNE SALL**, Président du CNCR et Secrétaire général du ROPPA.

Les deux personnalités ont donné leur aval formel pour une collaboration entre le ROPPA, le CNCR et l'IRED sans réserve en respectant les points cruciaux du plan stratégique. Ils ont également donné mandat au Secrétaire Exécutif de poursuivre les échanges en vue d'une collaboration mutuellement bénéfique entre les entités citées plus haut.

3. Le Secrétaire Exécutif du ROPPA

Revenant au Secrétaire Exécutif Mr **OUSSEINI OUEDRAGO**, la réunion a porté sur la présentation du Plan stratégique du ROOPA qui se décline en cinq axes prioritaires suivants :

1. **Priorité 1** : L'accompagnement et l'appui de proximité aux exploitations familiales ;
2. **Priorité 2** : L'évolution des systèmes de production, la promotion de l'agroécologie et l'adaptation au changement climatique ;
3. **Priorité 3** : La promotion des activités économiques portées par des femmes ou des jeunes au sein, à l'aval ou à côté des exploitations familiales ;
4. **Priorité 4** : L'organisation des filières et des interprofessions, le partage équitable de la valeur au sein des chaînes agro-alimentaires ;
5. **Priorités 5** : La consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines.

Tous ces axes constituent des niches possibles de collaboration entre le ROPPA et IRED.
Ayant présenté l'ouverture de l'IRED à collaborer avec des initiatives portées par le ROPPA, le Secrétaire Exécutif s'est dit prêt à s'engager dans la préparation de dossiers à soumettre à l'IRED et ses partenaires. Il propose dans un premier temps que l'IRED soutienne le projet de **Foire aux Savoirs** (qui est une sorte de partage d'expériences entre acteurs de même niveau à travers des foires thématiques).

Recommandations /suggestions :

Au terme de cette participation à l'atelier de Dakar, nous recommandons et suggérons des actions suivantes :

- Regrouper les zones d'intervention de l'IRED en Afrique en trois zones prioritaires à savoir Afrique centrale, Afrique de l'ouest et Afrique de l'Est, puis choisir deux pays par zone ce qui ferai un maximum de 06 pays.
- Designer deux correspondants régionaux dans chaque zone qui feront d'office de chargés de projets dans ces zones, cela facilitera le suivi des projets et le compte rendu.
- Décider du nombre de projet à soutenir par an et par zone.
- Faire de ces correspondants des membres de l'l'IRED, ce qui facilitera leur participation et action.
- Organiser des sessions de renforcement des capacités de ces correspondants régionaux.

Conclusion:

En guise de conclusion notre participation à cet atelier a permis de :

- renouer des contacts avec des personnalités du ROPPA et de son exécutif.
- Toucher du doigt la vitalité de ce mouvement paysan.
- Préparer le travail en réseau plus élargi avec ces acteurs dans un futur proche.

Stanislas Bineli
Membre du Comité exécutif de l'IRED